

cpnef : sv

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

Bilan d'activité 2018

Programme 2019

Mai 2019

Edito des présidents

Chers confrères, Chers tous,

2018 a été une année de transition pour la CPNEF-SV.

D'abord, parce que nous avons achevé un cycle d'actions menées avec l'Etat de 2009 à 2017 dans le cadre d'accords EDEC¹ spécifiques au spectacle vivant. Avec de nombreuses branches et l'Afdas, nous avons travaillé à leurs poursuites sur des contenus renouvelés : sur d'autres sujets et à portée plus transversale. Ainsi, nous pouvons nous féliciter de la conclusion en 2018 de deux accords pluriannuels assortis d'un volet de co-financements important, le premier sur le champ « culture, création et communication » et le second sur le champ du « tourisme ». La CPNEF-SV participera aux comités de pilotage et présidera les travaux sur la sûreté visant à créer une offre de formation spécifique.

Ensuite, nous avons choisi de consacrer du temps et des moyens à la promotion du guide des métiers, démarré en 2014, afin de le diffuser à tous et d'en expliquer les usages possibles. Nous sommes en effet convaincus que la description des compétences est un levier très efficace pour favoriser l'orientation, la professionnalisation et la GPEC. En effet, objectiver les savoir-faire attendus d'un métier permet par exemple une plus juste valorisation par l'employeur sur le plan salarial ou statutaire, de choisir une formation adaptée à son projet, de lutter contre les représentations qui induisent des discriminations, d'organiser le travail plus efficacement, ou encore d'accompagner les évolutions.

Également, nous avons préparé le lancement de deux nouveaux travaux d'envergure visant à développer l'offre de formation. D'une part, pour les artistes, dans le domaine des interventions artistiques et de l'action culturelle. D'autre part, pour tous les professionnels du spectacle vivant, dans le domaine de la sûreté. La méthode a été la même dans les deux cas. Suite à des études d'opportunités réalisées en internes dans des groupes de travail de la CPNEF-SV, deux appels à propositions ont été lancés afin de choisir des consultants chargés de la phase opérationnelle, permettant le démarrage opérationnel fin 2018 pour les interventions artistiques et début 2019 pour la sûreté (mené dans le cadre de l'EDEC des activités liées au tourisme).

Quant à 2019, la Loi du 5 septembre 2018 sur la Liberté de choisir son avenir professionnel ne remet pas en cause l'existence des CPNEF, qui devront continuer d'agir pour renforcer la relation entre les besoins d'emplois et les besoins de formation. Néanmoins deux missions très chronophages exercées depuis 2014, nous ont été retirées : la gestion des listes de formations éligibles au CPF² et le parrainage des certifications à l'Inventaire de la CNCP³. Cependant, nos divers travaux (études, référentiels métiers, préconisations...) contribueront à accompagner les organismes de formation dans la constitution de leur offre.

Nos priorités porteront ainsi sur le déploiement de l'alternance et le renforcement de l'offre de formation aux nouveaux métiers/compétences, dans un partenariat renforcé avec l'Afdas, devenu OPCO⁴, et avec les pouvoirs publics et France compétences.

Stanislas Surun SYNPASE
Président de la CPNEF-SV

Rémi Vander-Heym SYNPTAC CGT
Vice-président de la CPNEF-SV

Organisations membres de la CPNEF-SV

Collège employeurs : SYNDEAC, SNSP, Les Forces Musicales, PROFEDIM, SCC, SMA, SYNAVI, ARENES, SNDTP, SNES, PRODISS, CAMULC, SYNPASE

Collège salariés : FNSAC CGT, F3C CFDT, FASAP FO, CFE CGC, FC CFTC

¹ Engagement de développement de l'emploi et des compétences

² Compte personnel de formation

³ Commission nationale des certifications professionnelles

⁴ Opérateur de compétences

SOMMAIRE

Synthèse	p.3
Missions	p.5
Actions	
Axe 1 : Connaissance de l'emploi et promotion des métiers	p.6
Fiche 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif du marché du travail	
Fiche 2 : Guide des métiers	
Axe 2 : Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)	p.9
Fiche 3 : Accords EDEC en faveur du spectacle vivant	
Axe 3 : Besoins en formation professionnelle	p.12
Fiche 4 : Orientations et priorités de formation	
Fiche 5 : La formation professionnelle des artistes interprètes	
Fiche 6 : Mise en œuvre du CPF pour les salariés permanents et intermittents	
Axe 4 : Développement de l'offre de formation professionnelle	p.16
Fiche 7 : Création et actualisation des diplômes du Ministère chargé de la culture	
Fiche 8 : Création et actualisation de Certificats de qualification professionnelle (CQP)	
Fiche 9 : Création et actualisation de Certificats de compétences professionnelles (CCP)	
Fiche 10 : Création et/ou actualisation de certificats de compétences	
Fiche 11 : Accompagnement des organismes de formation	
Ressources	p.25
1. Le répertoire des formations	
2. Egalités hommes-femmes	
3. Documentation	
Représentations et participations	p.27
1. Représentations institutionnelles	
2. Salons et festivals	
3. Interventions publiques de la Déléguée générale	
Actions de communication	p.30
1. Le site Internet	
2. La newsletter	
Fonctionnement	p.31
1. Membres	
2. Composition du bureau	
3. Organisation	
4. Equipe permanente	
5. Financement	
Liste des sigles	p.34

Synthèse des principales actions 2018

➤ Connaissance de l'emploi et promotion des métiers

Chiffres clés, Tableau de bord statistique

- Préparation de la partie emploi, données 2017 Audiens.
- Publication de la partie formation professionnelle continue, données 2015 Afdas.

Guide des métiers

- Publication et diffusion des référentiels métiers dans un guide papier.
- Elargissement du référentiel de compétences des artistes interprètes au spectacle enregistré avec la CPNEF audiovisuelle.

➤ Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Accords EDEC nationaux

- Préparation avec les partenaires de l'accord EDEC culture, création et communication.
- Préparation avec les partenaires de l'accord EDEC des activités liées au loisir.

➤ Besoins en formation professionnelle

Orientations et priorités de formation professionnelle

Poursuite de l'identification de besoins en formation pour les artistes interprètes, les techniciens et les personnels administratifs.

Formation des artistes interprètes

Démarrage d'une action d'ingénierie visant à approfondir les activités « d'interventions artistiques et d'action culturelle des artistes interprètes », et de proposer des programmes de formation correspondants, en harmonisation avec le champ de la CCN EAC (convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles).

Gestion de la liste de formations accessibles par le Compte personnel de formation (CPF)

250 formations accessibles par le CPF aux salariés permanents et intermittents du spectacle vivant.

➤ Développement de l'offre de formation professionnelle

Certificats de qualification professionnelle (CQP)

- CQP accrocheur-rigger : 36 CQP délivrés, soit 115 au total depuis sa création en 2014.
- CQP électricien du spectacle : préparation du démarrage.

Certificats de compétences professionnelles (CCP)

- CCP gestion sonore dans le spectacle, les manifestations culturelles et événementielles : 124 CCP délivrés, soit 1 154 au total depuis sa création en 2011.
- CCP aux fondamentaux à la prévention des risques : 92 CCP délivrés, soit 417 au total depuis sa création en 2013.

Parrainage des certificats de compétences à l'Inventaire de la CNCP

15 demandes examinées dont 11 parrainages accordés en tant qu'autorité légitime.

Accompagnement des organismes de formation

Une vingtaine de rendez-vous et de nombreux échanges avec des organismes de formation sur leurs projets de création de formations et/ou de certifications.

➤ **Ressources informatives : www.cpnefsv.org**

Gestion du répertoire des formations qualifiantes

408 formations de longue durée répertoriées.

Egalité femmes/hommes

Actualisation de la rubrique dédiée qui centralise des statistiques, des études, des exemples d'actions...

Réforme de la formation Loi du 5 mars 2018

Dossier et fiches documentaires réalisés pour les organisations membres et les organismes de formation.

➤ **Travaux externes**

Participations aux travaux des partenaires de la CPNEF-SV :

Sous-commission emploi du CNPS, CPC du Ministère chargé de la culture, groupe de travail insertion du CNV, Plateforme inter-observatoires des métiers de l'Afdas, Creative skills Europe, Réseau emplois et compétences de France stratégie, Club des CPNEF de la Caisse des dépôts et consignations.

➤ **Participations et actions de communication**

- 44 516 visiteurs sur le site internet : www.cpnefsv.org
- 6 newsletters, plus de 1 000 abonnés.
- 2 participations à des événements avec organisation d'ateliers : Bis de Nantes et Festival d'Avignon.
- Présence au salon européen de l'éducation en partenariat avec l'Onisep.
- 4 interventions publiques lors de colloques ou séminaires.

Missions

1. Objectifs

Les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel ont récemment rappelé que les Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) ont pour mission générale de : « *définir des axes prioritaires en matière de formation professionnelle, d'alternance et de certifications professionnelles correspondant aux besoins en emplois et compétences, et d'orienter les moyens mis en œuvre pour leur développement* »⁵.

- La CPNEF-SV, une institution nationale qui agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant.

En matière d'emploi, la CPNEF-SV est chargée de suivre la situation de l'emploi et son évolution, améliorer la reconnaissance des qualifications, faciliter l'insertion, accompagner les parcours professionnels et les mobilités sectorielles...

En matière de formation professionnelle, la CPNEF-SV est chargée de faciliter son accès tout au long de la vie, favoriser l'acquisition des compétences, repérer les besoins et définir des priorités, structurer l'offre, créer des certifications...

2. Fonctionnement

La CPNEF-SV a été créée en 1993 par un accord de branche entre les organisations représentatives des employeurs et de salariés du spectacle vivant.

Indépendante de toute tutelle, elle est constituée sous forme associative.

En tant qu'organe politique, la CPNEF-SV offre un cadre de réflexion et de concertation aux organisations membres. Elle est aussi en capacité de mener des actions opérationnelles au service des entreprises et des professionnels, notamment dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences dont elle assure le pilotage en lien avec l'Afdas, chargé de sa gestion administrative et financière.

⁵ Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22/02/2018 article n°39.

Actions

➤ Axe 1

Connaissance de l'emploi et promotion des métiers

Fiche 1 Diagnostic quantitatif et qualitatif du marché du travail

Fiche 2 Guide des métiers

Fiche 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif du marché du travail

<i>Contexte</i>	L'amélioration de la visibilité sur l'emploi dans le spectacle vivant figurait parmi les cinq préconisations formulées par la CPNEF-SV dans le Contrat d'études prospectives (CEP), premier chantier lancé après sa création. L'élaboration d'un diagnostic chiffré, mais aussi qualitatif du marché du travail, constitue donc une priorité pour la CPNEF-SV qui a engagé de nombreux travaux pour y parvenir.
<i>Objectif</i>	Disposer d'indicateurs permettant aux organisations d'employeurs et de salariés de suivre la situation de l'emploi et son évolution, afin d'accompagner leurs politiques sociales.
<i>Etapas antérieures</i>	<p>1995 : conduite du Contrat d'études prospectives du spectacle vivant (CEP).</p> <p>1998 et suivantes : harmonisation des nomenclatures d'emplois et d'activités afin d'améliorer la production des indicateurs statistiques, confiée à l'EHESS/CNRS/CESTA.</p> <p>2009-2010 : conception du tableau de bord statistique national, confiée au Céreq, avec l'appui des organismes producteurs de données sociales (Audiens, Pôle emploi, Afdas).</p> <p>2011-2017 : pilotage et réalisation du tableau de bord statistique annuel, et de zooms thématiques.</p> <p>2015 : actualisation du Contrat d'études prospectives (CEP n°2) : diagnostic comparé de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle et nouvelles recommandations.</p> <p>2017 : Actualisation du tableau de bord national - Partie emploi : données Audiens 2016 Etude « Métiers et parcours d'emploi : l'offre d'emploi », données Audiens 2015</p>
<i>Réalisations 2018</i> <i>Par les équipes d'Audiens et de la CPNEF-SV</i> <i>Avec le financement de l'OPMQC-SV/Afdas</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modification du contenu du tableau de bord national Partie emploi, données Audiens. - Elaboration d'une nouvelle maquette pour préciser certains indicateurs. - Commande des données 2017 sur l'emploi et les métiers. La publication est prévue en 2019. ➤ Publication du tableau de bord national, Partie formation professionnelle continue, données Afdas. - Exploitation et diffusion des données Afdas 20016, disponibles sur le site.
<i>Prévisionnel 2019</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du tableau de bord national, partie emploi, données Audiens 2017, Juillet 2019. - Poursuite de la production d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

<i>Contexte</i>	Depuis une dizaine d'années, le spectacle vivant a entamé une nouvelle étape de son histoire sociale : l'analyse du travail. Désormais, il ne s'agit plus uniquement de traiter des questions d'emploi (offre et demande, statuts, droits et protection sociale, conditions de travail...) mais aussi de décrire le contenu des métiers (missions, activités, compétences spécifiques et transversales, contexte d'exercice, responsabilités, évolution...).
<i>Objectifs</i>	La CPNEF-SV a créé un guide des principaux métiers du spectacle vivant, composé de référentiels qui décrivent leurs contenus, afin d'améliorer la reconnaissance des qualifications et des compétences, d'organiser la coactivité, d'adapter l'offre de formation et d'anticiper l'avenir.
<i>Etapes antérieures</i>	<p>2006 : lancement du guide des métiers Les travaux sont réalisés par différents prestataires externes ou par la CPNEF-SV, avec l'appui de nombreux professionnels et personnalités qualifiées. Ils sont financés dans la cadre de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications.</p> <p>2017 : rédaction et diffusion de 33 référentiels métiers ou de compétences Diffusion des fiches sur le site.</p>
<p><i>Réalisations 2018</i></p> <p><i>Rédaction : CPNEF-SV</i> <i>Graphisme : Décanoisette</i></p> <p><i>Avec le financement de l'OPMQC-SV/Afdas et de La lettre du spectacle</i></p>	<p>➤ Publication du guide des métiers en version papier</p> <p>Pour renforcer la diffusion des référentiels métiers, il a été décidé de les rassembler sous forme d'un guide imprimé. L'équipe a établi le contenu du document et effectué la supervision graphique. Le guide a été édité à 3 800 exemplaires avec le concours de La lettre du spectacle. Diverses présentations ont été effectuées afin de faire connaître ce guide.</p> <p>La version en ligne est toujours téléchargeable.</p>
<p><i>Prévisionnel 2019</i></p> <p><i>Points clés</i></p>	<p>Actions communication autour du guide des métiers</p> <p>Le guide des métiers de la CPNEF-SV est conçu comme une boîte à outils que le secteur doit s'approprier selon les besoins : les employeurs pour les ressources humaines, les professionnels pour accompagner leurs évolutions de carrière, les partenaires sociaux et pouvoirs publics pour l'analyse prospective, les institutions pour l'orientation et l'accompagnement, les organismes de formation pour adapter leur offre...</p>

Axe 2 Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Fiche 3 Accords EDEC en faveur du spectacle vivant

Fiche 3 : Accords EDEC en faveur du spectacle vivant
Engagement de développement de l'emploi et des compétences

<i>Contextes</i>	<p>Les EDEC sont des accords à visée opérationnelle initiés par les branches, comportant des plans d'actions précis en faveur de l'emploi et de la formation, cofinancés par l'Etat (Ministère du travail) et les branches (via leur OPCO). Les CPNEF assurent leur préparation et leur pilotage aux cotés des différents partenaires mobilisés.</p>
<i>Etapas antérieures</i>	<p>1^{er} accord, 2006 : Accord national EDEC spectacle vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet étude : appui technique de cadrage, 2007 Rapport sur la sécurisation des parcours des professionnels et l'amélioration de la gestion des âges, Interface • Volet action 2009 / 2011 : <ul style="list-style-type: none"> - accord national ADEC, 4 axes : appui à l'emploi, observation, formation et santé au travail 4 opérateurs : ANACT, CPNEF-SV, Afdas, AUDIENS - déclinaisons de l'accord ADEC dans une dizaine de régions. <p>2^{ème} accord, 2014 : Accord national EDEC spectacle vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2014/2016 : 2 actions et 1 opérateur (Afdas) Action 1 : déploiement du dispositif d'appui-conseil ; Action 2 : déploiement du bilan de compétences spécialisé ; - 2017 : bilan et rapport d'évaluation
<i>Réalisations 2018</i>	<p>➤ Préparation de nouveaux accords EDEC</p> <p>Participation à la conclusion de deux nouveaux accords nationaux EDEC interbranches incluant le spectacle vivant</p> <p>1. EDEC création, culture et communication, 2019/2020, avec l'ensemble des branches relevant de l'Afdas.</p> <p>Axes opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation et adaptation de l'offre de formation et de certification • Renforcement de l'accompagnement des TPE/PME et appui à la responsabilité sociétale des entreprises • Sécurisation des parcours professionnels des salariés et développement de l'attractivité • Etude prospective et mise à jour des données existantes des branches professionnelles <p>2. EDEC des activités liées au tourisme 2018/2019, avec une douzaine de branches relevant de différents OPCO, dont l'Afdas</p> <p>Axes opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la fréquentation touristique et améliorer la qualité de l'accueil des publics et de la clientèle. • Développer l'attractivité des métiers liés au tourisme, fidéliser les salariés et sécuriser les parcours professionnels. • Gérer l'impact de la transition numérique sur la RH au quotidien et renforcer les compétences des acteurs de l'entreprise. • Partage et valorisation des outils, échanges de bonnes pratiques et expérimentations territoriales.

	<p>La CPNEF-SV est membre des comités de pilotage. Elle préside les actions du volet sûreté de l'accord EDEC tourisme.</p> <p>L'Afdas est l'organisme relais chargé de mettre en œuvre les actions.</p>
<p><i>Prévisionnel 2019</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Co-pilotage aux côtés des autres branches, des Ministères et de l'Afdas des deux accords EDEC interbranches incluant le spectacle vivant. - La CPNEF-SV préside les actions du volet sûreté de l'accord EDEC tourisme, visant à créer une gamme de formations : lancement d'un appel à propositions en mai 2019. <p>Les actions en cours sont à retrouver sur le site de l'Afdas et de la CPNEF-SV notamment.</p>

Axe 3 Besoins en formation professionnelle

Fiche 4 Orientations et priorités de formation professionnelle

Fiche 5 Formation professionnelle des artistes interprètes

Fiche 6 Mise en œuvre du Compte personnel de formation (CPF) pour les salariés permanents et intermittents

Fiche 4 : Orientations et priorités de formation professionnelle

<i>Contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de branche portant création de la CPNEF-SV de 1993 stipulant ses missions en matière de formation professionnelle. - Accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie du spectacle vivant de 2014, stipulant les attributions de la CPNEF-SV. - Accord national interprofessionnel pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance du 22/02/2018
<i>Objectifs</i>	Définir des axes prioritaires en matière de formation professionnelle, d'alternance et de certifications professionnelles correspondant aux besoins en emplois et compétences, et d'orienter les moyens mis en œuvre pour leur développement.
<i>Etapes antérieures</i>	<p>Depuis 2005 : émission de priorités pour les dispositifs de formation professionnelle continue (CIF, périodes de professionnalisation, DIF, CPF...).</p> <p>2007 : pilotage du rapport « Appui méthodologique pour la définition de priorités de formation dans le spectacle vivant », Interface.</p> <p>2009 : émission de recommandations de formations à prioriser pour la formation initiale et continue.</p> <p>2017 : nombreuses priorités repérées dans le cadre des travaux du guide des métiers</p>
<i>Réalisations 2018</i>	<p>➤ Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)</p> <p>La POEC vise les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non. Elle permet de les préparer à l'embauche, sur des emplois durables (CDD de plus de 12 mois ou CDI) par une formation pouvant durer jusqu'à 400 heures. Les branches recueillent les besoins via leurs CPNEF, et mettent en œuvre des actions via leurs OPCO et Pôle emploi.</p> <p>Priorités identifiées par la CPNEF-SV et l'Afdas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Métiers du music-hall en Pays de la Loire - Métier de comédien en Occitanie et en Auvergne Rhône-Alpes - Métiers de la diffusion d'images - Métiers de la logistique et du planning - Métiers de l'accueil et de la billetterie - Métiers de la communication et du marketing numérique - Métiers de la diffusion en Auvergne-Rhône-Alpes et en Hauts-de-France - Métiers de la comptabilité publique et privée - Métiers liés au transport de personnes <p>➤ Jeux Olympiques et paralympiques</p> <p>Participation à l'étude globale sur les besoins d'emplois et de compétences menée par le Comité d'organisation des jeux portant sur la période 2019-2024. Résultats publiés en 2019.</p>
<i>Prévisionnel 2019</i>	Poursuite du repérage des besoins
<i>Points clés</i>	La Loi du 5/09/2018 sur la Liberté de choisir son avenir professionnel conforte le rôle des branches, et plus particulièrement des CPNEF en tant qu'acteurs politiques en charge de la définition de priorités sectorielles en matière de formation professionnelle et d'alternance.

Fiche 5 : Formation professionnelle des artistes interprètes

<i>Contexte</i>	Les artistes interprètes du spectacle vivant représentent la moitié de l'emploi dans le secteur mais leurs besoins en formation professionnelle initiale et continue sont encore insuffisamment identifiés et pris en compte. L'offre existante est de qualité inégale, et ne répond qu'en partie aux possibilités de prise en charge par le CPF ou d'autres dispositifs.
<i>Objectif</i>	Analyser les besoins en formation professionnelle initiale et continue des artistes interprètes afin de proposer une offre correspondante.
<i>Etape antérieure</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 2016 : lancement d'un groupe de travail : identification des enjeux, rappel du cadre existant, liste des thèmes de formation. - 2017 : élaboration d'un référentiel de compétences des artistes interprètes.
<p><i>Réalisation 2018</i></p> <p><i>Par le groupe de travail et l'équipe de la CPNEF-SV Avec la participation de la CPNEF audiovisuel</i></p> <p><i>Pilotage et suivi : groupe de travail et l'équipe de la CPNEF-SV</i></p> <p><i>Consultant : Co&Sens</i></p> <p><i>Avec le financement de l'OPMQC-SV/Afdas</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elargissement du référentiel de compétences des artistes interprètes du spectacle vivant au spectacle enregistré <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de compléments au référentiel initialement établi par la CPNEF-SV en 2017 afin d'intégrer les compétences requises dans le spectacle enregistré : l'audiovisuel (radio, télévision, production audiovisuelle et cinéma, prestation technique comme le doublage) et l'édition phonographique. - Ajout d'une nouvelle compétence complémentaire dans le domaine du coaching scénique. ➤ Ingénierie de formation sur les interventions artistiques et l'action culturelle <p>Les travaux sur le référentiel de compétences de l'artiste interprète ont fait émerger des besoins de formation professionnelle continue insuffisamment couverts concernant le domaine des interventions artistiques et de l'action culturelle.</p> <p>Un appel à proposition à des prestataires a été lancé pour sélectionner un consultant chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approfondir la description des activités et des compétences à partir d'entretiens avec les professionnels et les commanditaires ; - proposer programme type de formation et des formats pédagogiques, à l'attention des organismes de formation, de façon à stimuler le développement de l'offre.
<i>Prévisionnel 2019</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du repérage des besoins en formation des artistes interprètes. - Poursuite de la promotion du référentiel de compétences des artistes interprètes auprès des organismes de formation afin qu'ils développent une offre initiale et continue correspondante. - Pilotage des travaux d'ingénierie de formation sur les interventions artistiques et l'action culturelle, en harmonisation avec le champ de la CCN EAC (convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles).
<i>Points clés</i>	Le référentiel de compétences a permis de faire émerger un besoin en formation dans le domaine des interventions artistiques et de l'action culturelle pour lequel l'offre actuelle est insuffisante. En conséquence, une action d'ingénierie inédite a été lancée.

Fiche 6 : Mise en œuvre du Compte personnel de formation (CPF) pour les salariés permanents et intermittents

<i>Contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. - Accords de branche relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie des entreprises du spectacle vivant.
<i>Objectif</i>	<p>Etablir la liste des formations éligibles au CPF accessibles aux salariés du spectacle vivant, qui complète les listes interprofessionnelles du COPANEF et des COPAREF.</p> <p>Les critères de sélection des certifications sont décidés par les organisations d'employeurs et de salariés membres de la CPNEF-SV. Elles ont notamment choisi d'intégrer les certifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « cœur de métier » du spectacle vivant, relatives aux activités artistiques, techniques et administratives ; - « cœur de métier » de l'audiovisuel-cinéma, listées par la CPNEF audiovisuel ; - les langues et la bureautique. <p>Les certifications transversales relèvent des listes interprofessionnelles.</p>
<i>Etapas antérieures</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● 2014 : édition de la première version de la liste, comportant 104 certifications. ● Depuis, la CPNEF-SV ajoute en permanence des certifications, nouvellement créées ou non repérées antérieurement, à son initiative ou suite à des sollicitations d'organismes de formation.
<i>Réalisations 2018</i> <i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i>	<p>➤ 250 formations accessibles aux salariés par le CPF sur la liste de la branche</p> <p>La CPNEF-SV a procédé à l'expertise et l'ajout de certifications sur sa liste ciblant les salariés du spectacle vivant.</p> <p>Au 31 décembre 2018, la liste en incluait environ 250 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 150 formations certifiantes qualifiantes (métier), relevant du RNCP. ● Une centaine de formations certifiantes visant les compétences transversales, relevant de l'inventaire.
<i>Prévisionnel 2019</i>	<p>La Loi du 5 septembre 2018 sur la Liberté de choisir son avenir professionnel supprime au 1^{er} janvier 2019 les listes de formations éligibles établies par les commissions paritaires nationales interprofessionnelles (COPANEF, COPAFEF) et des branches (CPNEF).</p>
<i>Partenaires</i>	<p>CPNEF audiovisuel et Afdas.</p>
<i>Points clés</i>	<p>Dès janvier 2019, la CPNEF-SV n'est donc plus chargée de cette mission, qui a été très chronophage depuis 2015. Sur le plan pratique pour les professionnels, ce changement va simplifier la procédure et favoriser l'égalité d'accès à l'offre, quel que soit leurs statuts et domiciles. Sur le plan politique, l'expertise du secteur s'effectuera désormais en amont au moment de l'enregistrement des formations certifiantes auprès de France compétences.</p>

Axe 4 Développement de l'offre de formation professionnelle

- Fiche 7 Création et actualisation des diplômes du Ministère chargé de la culture
- Fiche 8 Création et actualisation de Certificats de qualification professionnelle (CQP)
- Fiche 9 Création et actualisation de certificats de compétences professionnelles (CCP)
- Fiche 10 Création et/ou actualisation de certificats de compétences :
parrainage en tant qu'autorité légitime à l'inventaire de la CNCP
- Fiche 11 Accompagnement des organismes de formation

Fiche 7 : Création et actualisation des diplômes du Ministère chargé de la culture

<p><i>Contexte</i></p>	<p>Création de la Commission professionnelle consultative (CPC) du spectacle vivant, par arrêté du 19 juin 2006, La CPNEF-SV dispose d'un siège dans la Commission plénière de la CPC, en tant qu'expert (désignation de la déléguée générale), et participe selon les cas aux groupes de travail mis en place.</p>
<p><i>Objectif</i></p>	<p>La CPC du spectacle vivant est chargée de se prononcer sur l'opportunité de la création et de l'actualisation des diplômes professionnels délivrés par le Ministère chargé de la culture et préparés par des établissements habilités, tels que les DNSP, les DE et les CA.</p>
<p><i>Étapes antérieures</i></p>	<p>Depuis 2006, des représentants de la CPNEF-SV ont participé aux plénières de la CPC et aux groupes de travail suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création des DNSP d'artistes interprètes ; • Création des DE et CA de professeurs ; • Grille de niveaux des certifications.
<p><i>Réalisations 2018</i></p> <p><i>Par la déléguée générale de la CPNEF-SV</i></p>	<p>➤ Participation aux travaux de la CPC du spectacle vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions de la Commission plénière de la CPC, pour examen et validation des documents. Rénovation des diplômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - CA Directeur d'établissement d'enseignement artistique - DE Professeur de musique - DE Professeur de cirque • Participation au groupe de travail « projet de création d'un DNSP pour les métiers techniques du spectacle vivant ».
<p><i>Prévisionnel 2019</i></p>	<p>Poursuite de la participation aux travaux de la CPC, notamment sur le DE Professeur de danse ou aux métiers techniques.</p>
<p><i>Points clés</i></p>	<p>Aucun diplôme du MCC n'est encore construit selon la logique de blocs de compétences. Leur rénovation sera donc à engager.</p>

Fiche 8 : Création et actualisation de Certificats de qualification professionnelle (CQP)

Contexte	<p>- L.6314-2 du code du travail</p> <p>- La CPNEF-SV est l'autorité compétente pour créer et délivrer des CQP dans le spectacle vivant.</p>																																																							
Objectif	Créer des CQP pour valider des qualifications qui ne sont pas couvertes par les diplômes et titres professionnels existants. Les CQP sont accessibles par la formation continue et par la VAE.																																																							
Etapas antérieures	<p>2007 : conclusion d'un accord de branche portant création de CQP dans le spectacle vivant.</p> <p>2009 : réalisation d'une étude d'opportunité sur les besoins en CQP.</p>																																																							
<p>Par le comité de suivi du CQP et l'équipe de la CPNEF-SV</p>	<p>➤ Le CQP accrocheur-rigger</p> <p>Rappels</p> <p>2011/2013 : ingénierie de création, agrément des organismes de formation.</p> <p>2014 : démarrage des formations, actions de communication.</p> <p>2016 : ajustement des prérequis en électricité et inscription au CPF.</p> <p>2017 : instauration de l'obtention du CQP sur dispense exceptionnelle pour les professionnels siégeant dans les jurys.</p> <p>Réalisations 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre par le comité de suivi du CQP. • Bilan de mise en œuvre de l'agrément des organismes de formation sur la première période faisant l'objet d'une délégation par convention (5 ans) : <ul style="list-style-type: none"> - Organismes réagrés pour 5 ans (2019-2023) : CFPTS, RIG UP, APAVE - Organismes dés-agrés : 3IS, Techniscène, Préva • Délivrance des attestations et suivi de fonctionnement. <p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • 115 personnes au total ont obtenu le CQP accrocheur-rigger • 91 % de taux de réussite (nombre de stagiaires/nombre de certifiés). • Le CQP est de plus en plus connu et demandé. <table border="1" data-bbox="432 1554 1426 1859"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Effectifs</th> <th colspan="2">Modalités</th> <th colspan="2">Genre</th> </tr> <tr> <th>Nb de stagiaires</th> <th>Nb de certifiés</th> <th>Formation</th> <th>VAE</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>11</td> <td>0</td> <td>11</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>20</td> <td>16</td> <td>20</td> <td>0</td> <td>19</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>25</td> <td>21</td> <td>25</td> <td>0</td> <td>22</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>34</td> <td>30</td> <td>33</td> <td>1</td> <td>34</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>37</td> <td>36</td> <td>37</td> <td>0</td> <td>37</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>127</td> <td>115</td> <td>126</td> <td>1</td> <td>123</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre. • Réalisation d'un bilan qualitatif d'insertion à l'issue de 5 ans d'existence. • Demande de réinscription au RNCP de France compétences. • Examen de nouvelles demandes d'agréments d'organismes de formation 		Effectifs		Modalités		Genre		Nb de stagiaires	Nb de certifiés	Formation	VAE	Hommes	Femmes	2014	11	11	11	0	11	0	2015	20	16	20	0	19	1	2016	25	21	25	0	22	3	2017	34	30	33	1	34	0	2018	37	36	37	0	37	0	Total	127	115	126	1	123	4
	Effectifs		Modalités		Genre																																																			
	Nb de stagiaires	Nb de certifiés	Formation	VAE	Hommes	Femmes																																																		
2014	11	11	11	0	11	0																																																		
2015	20	16	20	0	19	1																																																		
2016	25	21	25	0	22	3																																																		
2017	34	30	33	1	34	0																																																		
2018	37	36	37	0	37	0																																																		
Total	127	115	126	1	123	4																																																		

<p>Par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co&Sens, prestataire - le comité de suivi du CQP - l'équipe de la CPNEF-SV <p>Avec le financement de l'OPMQC-SV/Afdas</p>	<p>➤ Le CQP électricien du spectacle vivant</p> <p>Rappels</p> <p>2015 : vérification de l'opportunité 2016 / 2017 : ingénierie de création, agrément des organismes de formation</p> <p>Réalisations 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de l'ingénierie de création : le CQP est composé de deux blocs de compétences. • Ecriture des QCM pour le test de positionnement • Dépôt de la demande d'inscription au RNCP de la CNCP (réponse en attente) • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ réalisation de plaquettes papier et électronique, ○ création de la rubrique web et de l'intranet pour les organismes de formation. <p>Réalisations 2018 / 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage des formations et suivi de la mise en œuvre. • 5 organismes de formation agréés pour 5 ans : 3IS, APAVE, CFPTS, STAFF, RIG-UP formation, (cession d'activité de Techniscène et de PREVA) <p>➤ Nouveaux projets de créations de CQP ?</p> <p>Des demandes ont été exprimées par les organisations mais leurs opportunités restent à confirmer. Elles concernent les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'encadrement technique intermédiaire (en rigging, électricité, etc.) ; - la sûreté.
<p><i>Points clés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le CQP accrocheur-rigger n'est pas demandé par la VAE (1 seul candidat en 5ans). Les professionnels choisissent massivement de suivre une formation formelle dans un organisme, qui dure environ de 180h. • Le CQP électricien du spectacle a intégré la logique « blocs de compétences », qui permet une acquisition modulaire. Il s'agit d'une des premières certifications du spectacle vivant à intégrer cette nouvelle modalité. Cependant le CQP n'a pas pu démarrer en 2018, faute de candidat et suite aux modes de prise en charge financiers à revoir (nouveaux dispositifs introduits par la Loi du 5/09/2018). • A l'avenir, la création de CQPI (interbranches) sera privilégiée autant que possible afin de faciliter les mobilités professionnelles. Des tronc communs et des spécialités seront à identifier.

Fiche 9 : Création et actualisation de Certificats de compétences professionnelles (CCP)

<p>Contexte</p>	<p>Pour répondre aux besoins formulés par les partenaires sociaux, la CPNEF-SV a décidé de créer des CCP en 2009.</p>
<p>Objectif</p> <p><i>Par le comité de suivi du CCP, et l'équipe de la CPNEF-SV</i></p> <p><i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i></p> <p><i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i></p> <p><i>Par le comité de suivi du CCP, et l'équipe de la CPNEF-SV</i></p>	<p>Créer des CCP pour valider des compétences transversales, non couvertes par les autres certifications existantes (diplômes, titres et CQP). Le CCP est un certificat remis à l'issue d'une formation dont le contenu a été agréé par la CPNEF-SV et dont les épreuves d'évaluation ont été réussies.</p> <p>➤ CCP en gestion sonore dans le spectacle, les manifestations culturelles et évènementielles</p> <p>Rappels</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2010 : conception de la formation, en partenariat avec le CMB et AGI-SON. • 2011 : agrément de 9 organismes de formation via un appel d'offre. • 2011 : démarrage des premières sessions de formation. • 2013 : agrément de 3 nouveaux organismes. • 2016 : actualisation du contenu et élaboration du référentiel de compétences. • 2017 : Création de l'épreuve dématérialisée du test de connaissances par QCM sur le site de la CPNEF-SV (prestataire : Excellent Rameur) <p>Réalisations 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mise en œuvre et délivrance. • Modification du contenu test de connaissances : actualisation du questionnaire à choix multiple par AGI-SON <p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 organismes de formation agréés : APEJS, CFPTS, Grim Edif, Irma, I-Stage, Octopus, Remca, Staff, TSV. • Au total 1 154 personnes ont obtenu le CCP en gestion sonore dans les spectacles, les manifestations culturelles et évènementielles, dont 124 en 2018 <i>Cf. bilan détaillé page suivante</i> <p>En 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite et suivi <p>➤ CCP aux fondamentaux de la prévention des risques</p> <p>Rappels</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2010 : conception de la formation, en partenariat avec le CMB. - 2011 : agrément de 10 organismes de formation via un appel d'offre. - 2013 : démarrage des premières sessions de formation. <p>Réalisations 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre délivrance. <p>Bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 organismes de formation agréés : CFPTS, Apave, Artek, IRMA • Au total : 417 personnes ont obtenu le CCP aux fondamentaux de la prévention des risques, dont 92 en 2018 <i>(Cf. bilan détaillé page suivante)</i>
<p>Partenaires</p>	<p>CMB, AGI-Son, personnalités qualifiée</p>

Nombre de stagiaires ayant obtenu les CCP

Organismes	CCP Gestion sonore - Nb de stagiaires certifiés								Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
CFPTS	33	42	49	18	49	58	65	44	358
IRMA	0	28	51	20	85	21	23	5	233
Octopus - Avant Mardi	3	0	0	0	12	0	10	12	37
STAFF	0	11	0	0	16	12	0	0	39
Remca formation	0	0	0	5	3	3	6	7	24
Cave à musique	0	0	0	0	/	/	/	/	0
GRIM EDIF	0	6	16	20	21	4	4	0	71
AGECIF	0	31	1	0	0	0	/	/	32
IESA - Nacre	0	26	0	15	0	0	0	/	41
I Stage	/	/	30	20	39	23	28	27	167
TSV	/	/	0	0	14	17	13	19	63
APEJS	/	/		32	0	23	24	10	89
YOUSTUDIO	/	/	0	0	0	0	/	/	0
Total	36	144	147	130	239	161	173	124	1 154

Organismes	CCP - Prévention des risques Nb de stagiaires certifiés						Total
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
CFPTS	26	58	1	14	55	92	246
IRMA	39	22	18	0	0	0	79
Octopus - Avant Mardi	0	0	0	0	0	/	0
3IS - ADAMS	0	0	3	0	0	/	3
APAVE	0	0	0	0	0	0	0
ARTEK	0	3	10	0	8	0	21
CONFORM SI	0	0	0	0	0	/	0
STAFF	/	/	0	0	0	/	0
PREVA	0	0	0	0	0	/	0
TECHNISCENE	0	7	15	22	24	/	68
AGECIF	0	0	0	0	/	/	0
Total	65	90	47	36	87	92	417

/ : organisme de formation non agréé ou ayant cessé son activité.

Points clés

- CCP gestion sonore :
Le test dématérialisé facilite la passation de l'épreuve tout en garantissant l'homogénéité de son contenu d'un organisme à l'autre.
- Le CCP fondamentaux à la prévention des risques n'est plus mis en œuvre que par un seul organisme de formation (le CFPTS) qui l'intègre à ses formations longues. Si son opportunité est confirmée, son format et/ou contenu est à revoir.

Fiche 10 : Création et/ou actualisation de certificats de compétences Parrainage en tant qu'autorité légitime à l'inventaire de la CNCP

<i>Contexte</i>	<p>La loi a confié à la CNCP la constitution d'un inventaire pour recenser les certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales. La procédure comprend le dépôt d'un dossier qui décrit la certification dans tous ses aspects (opportunité, objectif, compétences visées, modalités d'évaluation, plus-value, usage...).</p> <p>La CPNEF-SV est désignée comme autorité légitime par la CNCP pour parrainer les certifications à l'inventaire relevant du spectacle vivant. Elle est chargée d'évaluer les demandes sur deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier la « valeur d'usage » des certifications, - vérifier la qualité du dossier déposé.
<i>Etapes antérieures</i>	<p>2015-2016 : 21 demandes examinées mais aucun parrainage accordé (dossiers non recevables).</p> <p>2017 : 11 demandes examinées et 3 parrainages effectués</p>
<p><i>Réalisations 2018</i></p> <p><i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i></p>	<p>➤ 15 demandes d'organismes de formation examinées</p> <p>6 parrainages effectués ayant débouché sur un recensement à l'Inventaire par la CNCP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intouch média <i>Certification Pro Ableton live</i> • Philharmonie de Paris <i>Élaborer et promouvoir un projet artistique et d'action culturelle dans le secteur de la musique.</i> • Harmoniques, Paris <i>Techniques vocales du chanteur</i> • Harmoniques, Paris <i>Accompagner les artistes du chant dans leur travail de création et d'interprétation</i> • Harmoniques, Paris <i>Conception et mise en œuvre d'un projet artistique</i> • Trempolino <i>Développer un projet de production et de diffusion dans les musiques actuelles</i> <p>5 parrainages effectués mais n'ayant pas encore débouché sur un recensement à l'Inventaire par la CNCP pour des raisons administratives (non examiné fin 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Théâtre à main nues <i>Animer et mettre en jeu la marionnette</i> • ACP Manufacture <i>La voix chantée dans les musiques actuelles</i> • Drom académie <i>Improviser en musique modale</i> • Drom académie <i>Interpréter une musique du monde de tradition orale</i> • Synpase <i>Inspection des ensembles démontables</i>

	<p>4 demandes en cours à modifier/compléter (intitulés provisoires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • CREF <i>Créer, diriger, reprendre une entreprise culturelle</i> • RPM <i>Accompagnement des musiques actuelles</i> • Art rire clown et compagnie Pratiquer l'Art du Clown en milieu de soin • Barouf théâtre Certificat de compétence de mise en scène et dramaturgie <p>Une vingtaine de demandes refusées (hors champs ou très transversales)</p>
<p><i>Prévisionnel 2019</i></p>	<p>Selon la nouvelle procédure définie par Frances compétences</p>
<p><i>Points clés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux organismes de formation, qui sollicitent la CPNEF-SV, ont une mauvaise connaissance du cadre des certifications nationales et ils maîtrisent de façon souvent très insuffisante l'ingénierie sous-jacente à la création de certificats de compétences. • En 2018, cette activité d'accompagnement/évaluation a été extrêmement importante pour la CPNEF-SV. • La CNCP s'est appuyée sur les branches via leurs CPNEF pour expertiser systématiquement les formations certifiantes dans le cadre d'un parrainage, qui portait sur un examen de l'ensemble du dossier. La nouvelle réglementation suite à la Loi du 5/09/2018 prévoit d'associer les CPNEF-SV uniquement « le cas échéant », et leurs avis porteront spécifiquement sur l'opportunité et la plus-value apportée.

Fiche 11 : Accompagnement des organismes de formation

<i>Contexte</i>	Réforme de la formation professionnelle / loi du 5 mars 2014
<i>Objectif</i>	<p>Informer et échanger avec les organismes de formation qui sollicitent la CPNEF-SV en leur fournissant des repères concernant le cadre des certifications.</p> <p>2017 : une douzaine de rendez-vous avec des organismes de formation</p>
<p><i>Réalisations 2018</i></p> <p><i>Par l'équipe de la CPNEF-SV</i></p>	<p>➤ Une vingtaine de rendez-vous avec des organismes de formation (à leur demande)</p> <p>Artistique - Enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cefedem Auvergne Rhône- Alpes - Institut national du music-hall - ESM Bourgogne - CNAC - RPM - PFI - ERAC - CFMI - Le double fond <p>Technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi formation (Ile de la Réunion) - CFPTS - APAVE - ARKALYA <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - IRMA - Agecif - Audencia - LFI Issoudun - Nuits de Fourvière <p>➤ 1 suivi technique sur un projet de création de formation certifiante développé par une organisations membres de la CPNEF-SV</p> <ul style="list-style-type: none"> - SCC, CNAC et FECC : création de certifications pour les artistes équestres. Ingénierie confiée à Co&Sens <p>➤ De nombreux échanges téléphoniques et courriels avec les organismes de formation</p>
<i>Prévisionnel 2019</i>	Poursuite dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle suite à la loi du 5/09/2018.
<i>Points clés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de la CPNEF-SV ne propose pas un accompagnement méthodologique des organismes de formation dans le processus d'ingénierie de certification (cela n'entrant pas dans ses missions), mais elle peut les informer des attendus formels de la CNCP (RNCP et Inventaire). Ces rencontres permettent aussi d'échanger sur les besoins en formation repérés par le secteur et sur les projets des organismes de formation. • Le développement de la formation en alternance reste une modalité pédagogique à promouvoir car trop peu de formations sont accessibles en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Ressources

1. Le répertoire des formations

Contenu

La CPNEF-SV a créé en 2006 le répertoire des formations de longue durée, préparant à un métier du spectacle vivant. Outil d'information et d'orientation grand public, il présente de façon détaillée les principales formations certifiantes ou non certifiantes existantes : objectifs, programmes, durées, organisations, profils des enseignants, débouchés professionnels, voies d'accès... Organisé sous forme d'une base de données, un système de filtres permet de choisir le domaine, la région d'implantation ou le type de validation désiré.

Les formations courtes (stages) ne sont pas répertoriées car l'offre est beaucoup trop volumineuse et fluctuante. Par ailleurs, elle est déjà largement recensée par ailleurs, notamment par l'Afdas.

Fonctionnement

L'équipe n'étant matériellement pas en capacité d'effectuer le repérage de ces nombreuses formations qualifiantes, et d'actualiser les informations, les formations qui y figurent sont inscrites par les organismes (écoles, établissements...), de façon volontaire et non obligatoire via un intranet codé. Le contenu du répertoire est donc le reflet des informations que les organismes de formation ont transmises. L'équipe de la CPNEF-SV vérifie néanmoins la cohérence des informations.

Bilan 2018

Actuellement près de 400 formations y sont recensées mais les organismes de formation, ne l'actualisent plus comme ils le devraient malgré nos sollicitations.

Malgré l'obsolescence probable d'une partie de son contenu, le répertoire de la CPNEF-SV reste le seul outil sectoriel national, simple d'utilisation et accessible à tous. En effet, la CNCP sur son site répertorie des certifications (et non pas l'offre de formation).

L'équipe de la CPNEF-SV continue d'accompagner tous les organismes qui ont déjà inscrit leurs formations longues dans le répertoire ou bien qui souhaitent le faire.

Le répertoire est encore très utilisé, notamment lors du Salon de l'éducation, auquel participe la CPNEF-SV en partenariat avec l'ONISEP (consultation sur le stand notamment).

2. Egalité femmes-hommes

Afin de contribuer à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail dans le spectacle vivant, la CPNEF-SV a décidé de porter cet enjeu transversalement dans ses différents travaux.

En 2018, la CPNEF-SV a continué d'alimenter la rubrique dédiée qui liste les études existantes et les actions entreprises en faveur de l'égalité : du MCC, de la SACD, du Haut-commissariat à l'égalité, etc.

3. Documentation

Bien que n'étant pas un centre ressource et ne recevant pas de public, l'équipe de la CPNEF-SV est fréquemment sollicitée par téléphone ou courriel pour obtenir des informations sur les sujets relatifs à l'emploi et à la formation par les pouvoirs publics, les institutions sociales, les organismes de formation, les centres de ressources, des personnels de l'orientation ou de l'éducation, les salariés, les entreprises, et même les jeunes ou leur famille. Les questions sont très diverses, générales ou pointues, mais elles ne restent jamais sans réponse ou elles sont renvoyées vers d'autres interlocuteurs.

En 2018, l'équipe a continué de proposer de nouvelles fiches et actualisé les principaux contenus.

Par ailleurs, pour accompagner la Loi du 5 mars 2018 sur la Liberté de choisir son avenir professionnel, l'équipe a établi un dossier documentaire et diverses fiches à l'attention des organisations membres.

Représentations et participations

1. Représentations institutionnelles 2018

Instances sectorielles

1. Conseil national des professions du spectacle (CNPS)

Membre de la commission plénière

Membre de la commission permanente relative aux questions d'observation

2. Commission professionnelle consultative du ministère chargé de la culture (CPC-MCC)

Membre de la commission plénière

Membre du groupe de travail sur les métiers techniques

3. Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)

Membre du groupe de travail sur l'insertion professionnelle

4. Plateforme inter Observatoires prospectifs des métiers, des qualifications et compétences du champ de l'Afdas

Membre de la plateforme

5. Agi-son

Invité à l'assemblée générale

6. Contrat d'objectif emploi et formation, Région Auvergne Rhône-Alpes

Invité au comité de pilotage

Instances européennes

Conseil européen des compétences du spectacle vivant et de l'audiovisuel (*European sector skills council*)

Membre du comité de pilotage, installé à Bruxelles

Membre des sessions de travail : Berlin (22 et 23 mars) et Paris (4 et 5 juin)

Présentation des travaux de la CPNEF-SV et du cadre de la formation professionnelle français.

Instances interprofessionnelles

1. France stratégie - Réseau emplois et compétences (REC)

Membre du comité de pilotage.

2. Caisse des dépôts et consignations

Membre du Club des CPNEF éditeurs de listes au CPF.

2. Salons et festivals 2018

Bis – Biennales internationales du spectacle

17 et 18 Janvier, Nantes

- Organisation de l'atelier « Le guide des métiers du spectacle vivant : enjeux et usages » Avec la participation des organisations et de l'Afdas. Animé par la déléguée générale. Une quarantaine de participants. Le support de présentation est disponible sur le site.
- Co-organisation avec la DGCA, l'Afdas et Audiens de l'atelier « Bilan de l'EDEC du spectacle vivant : mise en œuvre de l'accompagnement des petites structures et des salariés ». Une trentaine de participants.

Salon européen de l'éducation / ONISEP – Paris

23 au 25 novembre, Porte de Versailles

Pour la troisième année consécutive, et en partenariat avec l'ONISEP, la CPNEF-SV et la CPNEF audiovisuel ont participé au salon de l'éducation en tenant un stand. Près de 400 jeunes, parents, professeurs et conseillers d'orientation sont venus s'informer sur les formations et les débouchés.

Pour l'occasion, la CPNEF-SV édite spécialement des documents qui sont également disponibles en ligne toute l'année dans la rubrique « découvrez le spectacle vivant » : un journal d'orientation, des fiches parcourt par métiers, répertoire des formations....

START - Salon des formations artistiques

Décembre Paris

La CPNEF-SV a conclu un partenariat avec le service communication du Ministère chargé de la culture. De ce fait, le journal d'orientation est diffusé sur le stand.

Maison Professionnelle du Festival d'Avignon

- Présence de l'équipe permanente : du 9 au 13 juillet. Animation du stand pour promouvoir les travaux et participation aux débats des partenaires.
- Organisation de l'atelier : « Les métiers techniques du spectacle vivant : quelles évolutions des compétences et quels besoins de formation ? » Avec la participation des organisations, de l'Afdas, du CNFPT, de Reditec, de l'ISTS. Animé par la déléguée générale. Une trentaine de participants. Les actes sont téléchargeables sur le site.
- Organisation de l'atelier : « Les besoins en formation des artistes interprètes du spectacle vivant » Avec la participation des organisations, de l'Afdas, du CND et de professionnels. Animé par la déléguée générale. Une vingtaine de participants. Les actes sont téléchargeables sur le site.
- Participation à la table-ronde organisée par Pôle emploi : « La diffusion dans le spectacle vivant : y a t'il un programmateur dans la salle ? » Une quarantaine de participants. Intervention de la déléguée générale.

3. Interventions 2018 de la déléguée générale

Interventions pour les organisations membres de la CPNEF-SV

Congrès du SMA

Intervention dans l'atelier « insertion professionnelle »
18 Septembre, Poitiers

Congrès du Synptac CGT

Intervention sur le guide des métiers
26 Novembre, Béthune

Interventions publiques et colloques

Anesca (Association des écoles d'enseignement supérieur artistiques)

Présentation du référentiel de compétences de l'artiste interprète
23 Janvier, Philharmonie de Paris

Raffut, rencontre organisée par la Fédélima

Interventions dans deux ateliers :

- « insertion des musiciens dans un parcours professionnel »
 - « sureté / sécurité : définition, périmètre de responsabilité et mise en œuvre
- 4 et 5 juillet, Angoulême

Actions de communication

1. Le site internet

Contenu du site

- Plus de 350 pages web, des centaines de documents téléchargeables.
- 1 répertoire des formations (de longue durée), sous forme d'une base données, avec accès libre et sécurisé pour chaque organisme de formation afin qu'ils renseignent leurs informations à tout moment.
- 6 intranets codés :
 - 1 pour les organisations d'employeurs et de salariés membres ;
 - 4 pour les organismes de formation agréés aux CQP et aux CCP ;
 - 1 pour les organismes de formation qui alimentent le répertoire.
- Une épreuve de test d'évaluation individuel en ligne lié au CCP à la gestion sonore, sous forme de QCM, avec accès sécurisé pour chaque candidat ayant suivi la formation au préalable auprès des organismes agréés.

*Concepteur technique du site : Excellent Rameur
Graphisme : Décanoisette*

Statistiques de consultation

44 516 connexions au site internet de la CPNEF-SV et de son Observatoire des métiers ont été enregistrées en 2018. La consultation est en hausse de + 29 % par rapport à 2017.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de connexions	23 787	18 979	20 699	22 507	30 089	27 145	31 495	44 516

Le site internet est géré de façon autonome par l'équipe de la CPNEF-SV, qui actualise l'architecture et le contenu des rubriques tout au long de l'année.

2. La newsletter

Pour faire connaître les travaux, une newsletter est envoyée régulièrement. Elle est rédigée et envoyée par l'équipe de la CPNEF-SV.

1 074 personnes y sont abonnées.

Six newsletters ont été envoyées en 2018 (cinq en 2017).

Fonctionnement

1. Membres au 31/12/2018

13 organisations professionnelles d'employeurs

CAMULC :	Syndicat des cabarets, music halls et lieux de création
Les Forces Musicales	Syndicat professionnel des opéras, orchestres et festivals d'art lyrique
PRODISS :	Syndicat national du spectacle musical et de variété
PROFEDIM :	Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique
SCC :	Syndicat des cirques et des compagnies de création
SMA :	Syndicat des musiques actuelles
SNDTP :	Syndicat national du théâtre privé
SNES :	Syndicat national des entrepreneurs de spectacles
SNSP :	Syndicat national des scènes publiques
SYNAVI :	Syndicat national des arts vivants
SYNDEAC :	Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles
SYNPASE :	Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel
ARENES :	Association de représentation des établissements nationaux entrepreneurs de spectacles : Groupement des établissements publics nationaux

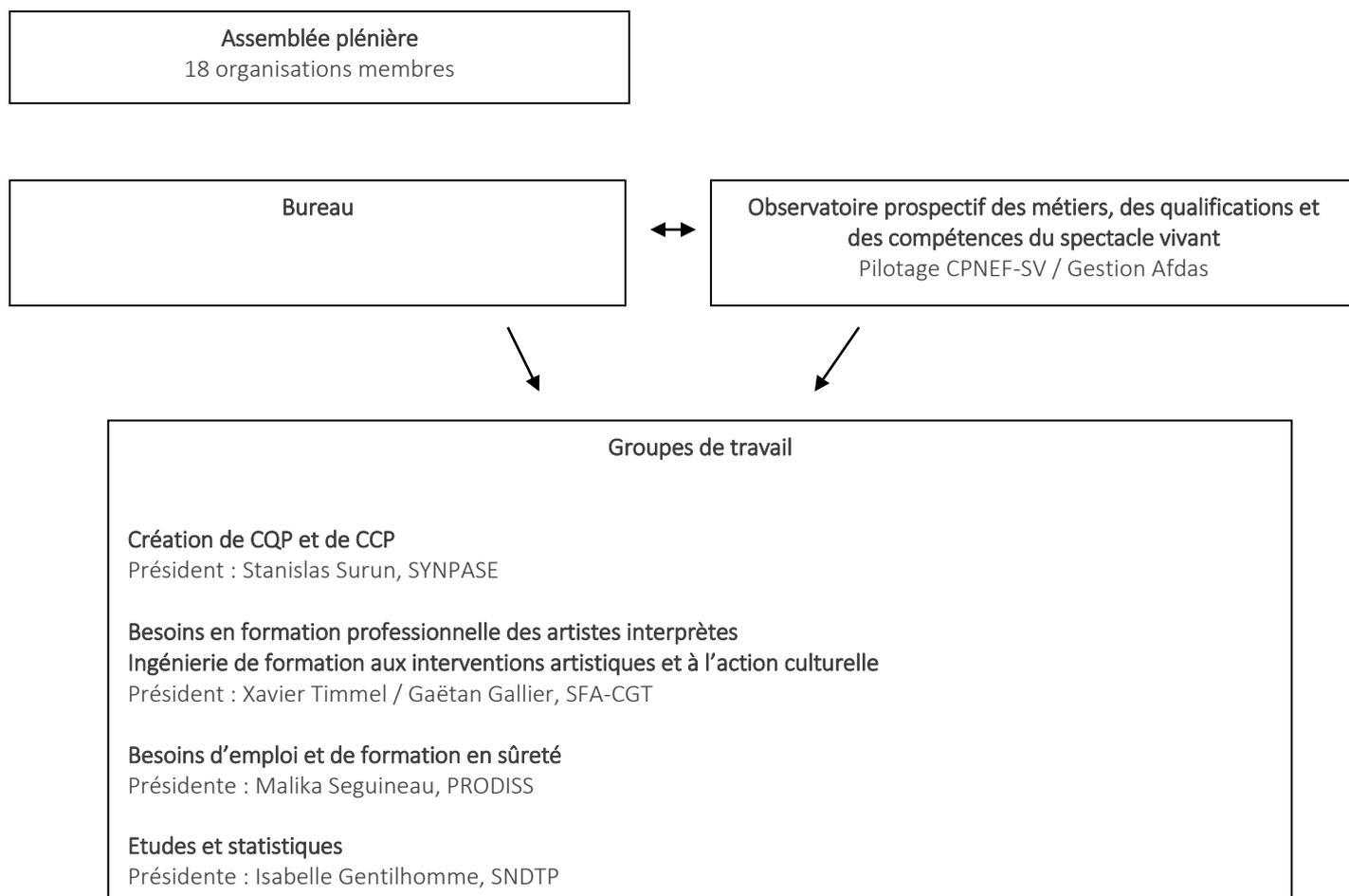
5 organisations professionnelles de salariés

FCCS-CFE-CGC :	Fédération de la culture, de la communication et du spectacle - Confédération française de l'encadrement / Confédération générale des cadres
F3C-CFDT :	Fédération communication conseil culture - Confédération française démocratique du travail
Fédération CFTC :	Fédération de la communication, écrite, graphique, du spectacle et de l'audiovisuel - Confédération française des travailleurs chrétiens
FNSAC-CGT :	Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle - Confédération générale du travail
FASAP-FO :	Fédération des syndicats des arts, des spectacles, de l'audiovisuel et de la presse, de la communication et du multimédia - Force ouvrière

2. Composition du bureau au 31 décembre 2018

Président :	Stanislas Surun	SYNPASE
Vice-président :	Rémi vander-Heym	SYNPTAC CGT
Secrétaire générale :	Laurence Raoul	SYNDEAC
Secrétaire général adjoint :	Nicolas-Guy Florenne	F3C-CFDT
Trésorier :	Jean-Luc Bernard	FASAP-FO
Trésorier adjoint :	Philippe Chapelon	SNES
Membres :	Juliette Prissard	SNSP
	Alexandra Bobes	Les Forces musicales
	Malika Séguineau	PRODISS
	Gaëtan Gallier	SFA-CGT
	Pascal Louet	FCCS-CFE-CGC
	Jean-Philippe Brutmann	CFTC
Invités :	Isabelle Gentilhomme	SNDTP
	Aurélie Foucher	PROFEDIM
	Luc Mollins	SCC
	Céline Poux	SMA

3. Organisation 2018



Equipe permanente

Déléguée générale : Carole Zavadski

Assistante de direction : Flavie Druon

Départ fin août suite à une reconversion professionnelle dans l'enseignement.

Poste gelé en attente de la refondation du nouveau système de la formation professionnelle, suite à la Loi du 5 septembre 2018.

4. Financement

➤ La CPNEF-SV est financée par les entreprises du spectacle vivant :

- pour le secteur public :

- par l'intermédiaire du FCAP (Fonds commun d'aide au paritarisme) pour les organisations suivantes : Les Forces musicales, PROFEDIM, SCC, SMA, SNSP, SYNDEAC, SYNAVI.
- par ARENES.

- pour le secteur privé :

Directement par les organisations professionnelles d'employeurs pour les organisations suivantes : CSCAD, PRODISS, SCC, SMA, SNDTP, SNES, SYNPASE

➤ Les travaux engagés par la CPNEF-SV dans le cadre de l'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant sont financés sur fonds de la formation professionnelle collectés et gérés par l'Afdas.



➤ En 2018, l'activité de la CPNEF-SV a bénéficié du soutien financier :

- du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC-DGCA)



- du Centre national de la Chanson, des Variétés du Jazz (CNV)



- de la SPEDIDAM



➤ En 2018, le budget CPNEF-SV (charges de fonctionnement et travaux) était de 150 331 €.

Liste des sigles

ANI	Accord national interprofessionnel
ADEC	Actions de développement de l'emploi et des compétences
AFDAS	Fonds d'assurance formation des activités spectacle, cinéma, audiovisuel, loisirs, publicité et distribution directe
Agi-son	Agir pour la bonne gestion sonore
AUDIENS	Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle
CA	Certificat d'aptitude
CCP	Certificat de compétences professionnelles
CEP	Contrat d'études prospectives
CEREQ	Centre de recherches et d'études des qualifications
CMB	Médecine et santé au travail
CNCP	Commission nationale des certifications professionnelles
CNEFOP	Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Oriation Professionnelles
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNPS	Conseil national des professions du spectacle
COEF	Contrat d'objectif emploi formation
COPANEF	Comité paritaire national de l'emploi et de la formation
COPAREF	Comité paritaire régional de l'emploi et de la formation
CPC	Commission professionnelle consultative
CPF	Compte personnel de formation
CPNEF-SV	Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle
CQP	Certificat de qualification professionnelle
DE	Diplôme d'Etat
DESRT-MCC	Département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie
DEPS- MCC	Département des études et de la prospective du Ministère chargé de la culture
DGCA-MCC	Direction générale de la création artistique
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DNSP	Diplôme national supérieur professionnel
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
FCAP	Fonds commun d'aide au paritarisme
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
MCC	Ministère de la culture et de la communication
OPCO	Opérateur de compétences
OPMQC-SV	Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant
POEC	Préparation opérationnelle à l'emploi collective
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
VAE	Validation des acquis de l'expérience

cpnef:sv

CPNEF:SV - COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

48 RUE SAINT-HONORÉ 75001 PARIS ■ TÉL. : 01 40 26 12 58 ■ INFO@CPNEFSV.ORG ■ WWW.CPNEFSV.ORG